

## NOTICE D'INFORMATION : FONCTIONNEMENT & REGLEMENT DU SELF

Le self est ouvert de 11h10 à 13h30 du lundi au vendredi. Le service du soir est assuré exclusivement pour les élèves internes et les CPGE du lundi au jeudi.

Le prix du repas est de **4,40€**, sans tarification sociale et il est susceptible d'être modifié chaque 1<sup>er</sup> janvier. Le service de restauration du lycée de St Just dispose d'une équipe de 5 cuisiniers qui préparent chaque jour des repas cuisinés sur place, répondant aux exigences de la loi EGalim (20% bio, 50% labellisés). Les menus de la semaine sont disponibles sur le site du lycée à l'adresse suivante : <https://saint-just.ent.auvergnerrhonealpes.fr/vie-du-lycee/menus-de-la-semaine/>

Il n'y a pas d'inscription préalable ; il suffit que le compte soit alimenté en amont. Le Pass Région sert de support pour badger à l'entrée du self. Chaque élève a un code unique à composer en cas d'oubli ou perte du Pass Région. L'élève peut payer jusqu'à 2 repas, par service, pour aider un camarade par exemple.

Pour approvisionner le compte cantine, vous pouvez le faire en ligne sur le site <https://educonnect.education.gouv.fr> avec les identifiants fournis en début d'année scolaire. Il est également possible de régler sur place, au service Intendance, au 2<sup>e</sup> étage de l'établissement, par chèque, carte bleue ou espèces.

